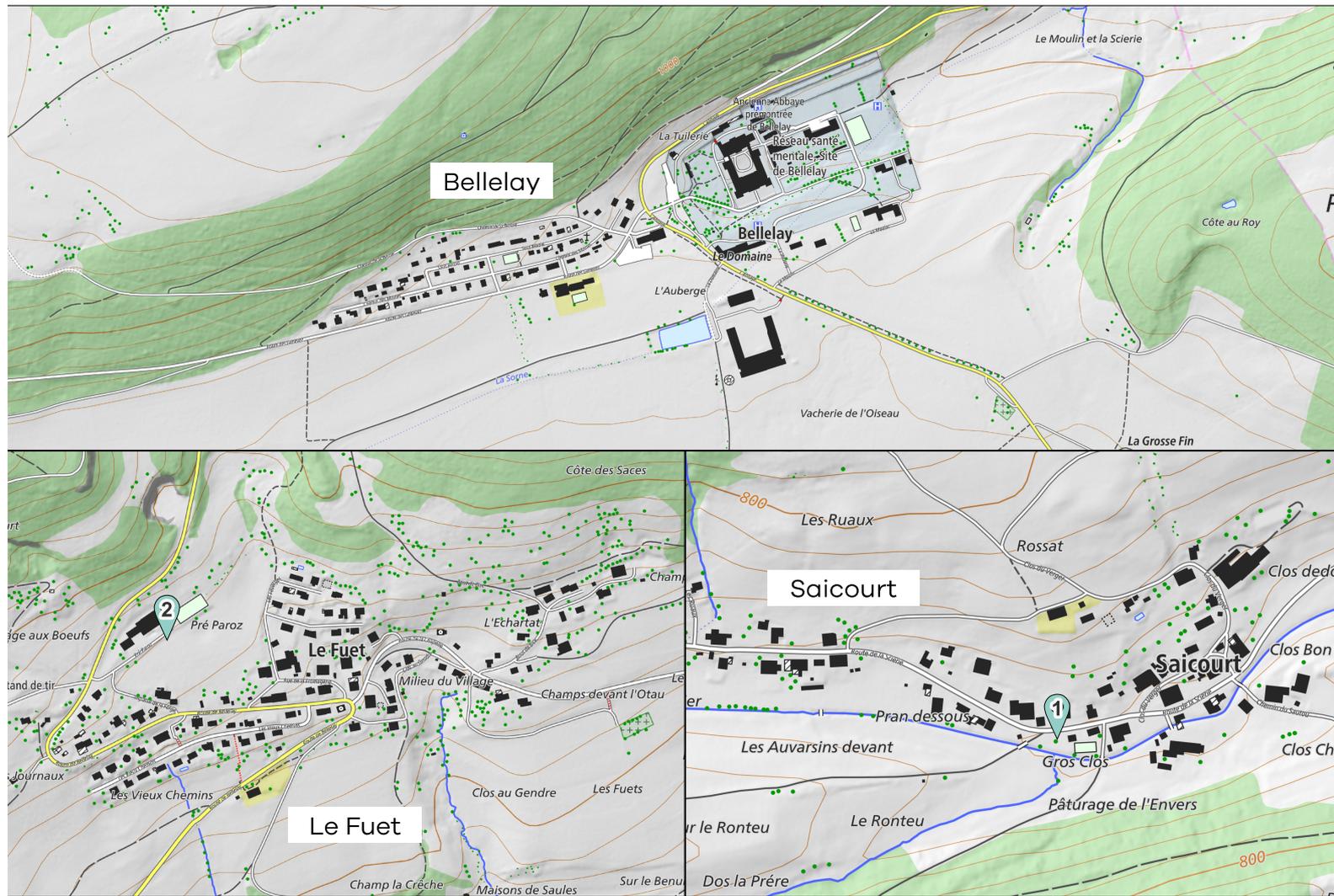




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Saicourt / Le Fuet / Bellelay



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mes ÉCOPOINTS (voir plan)

1 - Place de sports / Saicourt : PET, alu, boîtes de conserve, verre, piles.

2 - Halle de gym / Le Fuet : PET, alu, boîtes de conserve, verre, piles, dosettes de café, textiles, papier en vrac.

Ma DÉCHÈTERIE

Celtor SA à Tavannes et Rondchâtel

Ouvert tous les samedis de 8H00 à 11H30.

Les déchèteries de Celtor SA (Tavannes et Rondchâtel) prennent en charge plusieurs des déchets mentionnés dans la rubrique "Comment bien trier".

La liste de ces déchets est disponible sous : https://celtor.ch/documents/info-dechets/ID_admis-non-admins.pdf.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

ORDURES MENAGERES / MES SACS-POUBELLE

Les déchets ménagers doivent être déposés uniquement avec des sacs Celtor taxés dans les conteneurs semi-enterrés attribués à chaque village.

Conteneurs semi-enterrés utilisables les jours ouvrables de 06h00 à 22h00.

Contact et infos

Secrétariat municipal
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet
032 481 24 03
admin@saicourt.ch

Employé communal

services.techniques@saicourt.ch

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets :

Celtor SA 032 481 42 62

Les tournées effectuées dépendent du choix réalisé par les communes.

MEMODéchets offert par



Calendrier

Saicourt / Le Fuet / Bellelay

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1	Lundi de Pâques	
M 2	Saint Berchtold			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4		2
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8		11		9
V 12		9	8	12		7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14		17		12
J 18		15		18		13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19		22	20	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24		19
J 25		22		25		20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28		29		26
J	29		28		30	27
V			29	Vendredi Saint	31	28
S			30			29
D			31	Pâques		30
L						
M						

Calendrier

Saicourt / Le Fuet / Bellelay

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Sainte Etienne
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs Celtor
Les déchets ménagers doivent être déposés uniquement avec des sacs Celtor taxés dans les conteneurs semi-enterrés (utilisables les jours ouvrables de 06h00 à 22h00).



Dépouilles d'animaux
Centre des déchets carnés, route de Reconviiler 8, 2710 Tavannes. Le centre est ouvert de 07h00 - 07h15 et 16h45 - 17h00 les jours ouvrables et de 11h00 - 11h30 le samedi matin.



Déchets inertes (petites quantités)
Avec les déchets de chantier chez Celtor SA à Tavannes.



Bois non traité payants
A livrer à Celtor pour élimination et contre paiement.



PET
Par les points de vente ou aux postes de collecte Le Fuet et Saicourt.



Berlingots / Briques à boissons
Dans un sac taxé Celtor.



Capsules Nespresso (aluminium)
Au poste de collecte du Fuet.



Déchets encombrants combustibles
4 x par année selon les dates prévues, aux points officiels désignés par la commune, voir calendrier.



Papier en vrac
Au poste de collecte du Fuet.



Déchets compostables ménagers
Aux points officiels désignés par la commune.



Ferraille (objets métalliques)
A Celtor SA à Tavannes.



Déchets spéciaux des ménages
Par les points de vente ou auprès de Celtor SA.



Aluminium et boîtes de conserve
Aux postes de collecte Le Fuet et Saicourt.



Carton propre
Aux points officiels désignés par la commune, selon les dates prévues, voir calendrier. Gratuit aux déchèteries de Celtor.



Médicaments
Par les points de vente.



Appareils électriques et électroniques
Par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Textiles et chaussures
Lors des collectes de textiles ou dans les conteneurs à textiles. Au poste de collecte du Fuet.



Verre
Aux postes de collecte Le Fuet et Saicourt.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Dans un sac taxé Celtor.



Piles et accumulateurs
Par les points de vente ou aux postes de collecte du Fuet et de Saicourt.



Flacons en plastique avec bouchon
Dans un sac taxé Celtor ou par les points de vente.



Aérosols
Dans l'aluminium si logo ALU sinon dans un sac taxé Celtor.



Papier
A déposer ficelé uniquement (sacs ou cabas refusés) aux points officiels désignés par la commune, selon les dates prévues. Possibilité d'utiliser un conteneur autorisé muni d'un autocollant officiel.



Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Huiles minérales et végétales
Au complexe communal, sur annonce préalable.



Emballage cadeau
Dans un sac taxé Celtor. Ne va PAS dans le papier/carton.



Sagex
Dans un sac taxé Celtor.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Par les points de vente ou au bureau municipal.



Cendres de bois
Cendres froides dans un sac taxé Celtor.



Tournée spéciale branches
Tournée prévue au mois d'avril, réservée pour les déchets verts en vrac. Les dates et informations détaillées seront communiquées par voie de presse.



En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules

Légende

● Emplacement conteneurs

